



N° Etudiant									
--------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nom				Date de naissance	
Prénom					
Adresse					
Code postal		Ville			
Téléphone		Mail			
Inscription administrative durant la période de césure					
Mention:					
Parcours:					
Niveau (1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} année):					

Cadre réglementaire

Le présent dispositif s'appuie sur les articles L611-12 et D611-13 à D611-20 du Code de l'éducation (issus du décret n°2018-372 du 18 mai 2018), ainsi que sur l'avis favorable de la CFVU en date du 09/04/2024.

I. Période de césure année universitaire 2025-2026

Rappel du décret n°2018-372 du 18/05/2018 : « le début d'une période de césure coïncide nécessairement avec celui d'un semestre universitaire. Sa durée ne peut être inférieure à celle d'un semestre, ni supérieure à deux semestres consécutifs. Chaque cycle d'études ouvre droit à une seule période césure »

- 1^{er} semestre
- 2nd semestre
- Année complète

Date de retour dans la formation :

II. Nature de la césure

- Formation dans un domaine différent de la formation d'inscription
- Engagement de service civique (précisez le type) :
- Expérience professionnelle
- Stage (924h maximum par stage, plusieurs stages possibles)
- Entrepreneuriat

Indiquez le nom de votre référent et ses coordonnées :

III. Résumé du projet

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

IV. Lieu de la césure

- en France : à l'étranger :

V. Valorisation de la césure

Souhaitez-vous valoriser votre période de césure ? (Consultez les modalités détaillées sur le site de l'ULCO, onglet « Césure »)

- NON, je ne souhaite pas de valorisation particulière.
- OUI, je choisis la (ou les) valorisation(s) suivante(s) : attribution d'une note bonus
- obtention d'un certificat de compétences

Décision du Président (suivi par la DEVE) :

FAVORABLE

DEFAVORABLE

Remarques :

Motif(s) de refus :

- Demande faite hors-délai
- Demande non recevable
- Dossier incomplet
- Projet de césure mal défini
- Projet de césure non éligible
- Mobilité dangereuse
- Stage non conforme à la réglementation

Date :

Signature du président :

#signature#

Si vous souhaitez contester cette décision, vous avez la possibilité de former un recours gracieux auprès du président de l'Université du Littoral Côte d'Opale ou de son représentant. Ce recours doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision au service désigné ci-dessous.

BARE – DEVE – 1 Place de l'Yser 59375 Dunkerque Cedex 1